

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS D'ENERSOURCE HYDRO MISSISSAUGA INC.

Enersource Hydro Mississauga Inc. a déposé une requête en vue d'augmenter ses tarifs pour la distribution de l'électricité.

Apprenez-en plus.

Enersource Hydro Mississauga Inc. a déposé une demande auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'augmenter de 1,09 \$ par mois le montant facturé aux consommateurs résidentiels moyens qui utilisent 800 kWh d'électricité par mois, à compter du 1^{er} janvier 2016. Les autres clients, y compris les entreprises, pourraient également être concernés.

Cette demande de modification des tarifs comprend un rajustement établi à l'aide d'une formule liée à l'inflation ainsi qu'à d'autres facteurs visant à favoriser l'efficacité de la distribution.

La demande porte également sur la requête d'Enersource Hydro Mississauga Inc. d'augmenter ses tarifs pour financer les investissements réalisés dans un réseau à haute tension préalablement installé et pour remplacer du matériel en fin de vie. Cette requête reflète en outre la volonté d'Enersource de rentabiliser les coûts liés au branchement d'installations de production renouvelable.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO VA TENIR UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la demande d'Enersource. Elle déterminera si Enersource a utilisé les formules et les modèles appropriés, conformément à la demande de la CEO, et s'il y a lieu d'approuver la demande d'Enersource pour des fonds supplémentaires ainsi qu'un financement pour le branchement d'installations de production renouvelable. À l'issue de cette audience, la CEO prendra une décision quant aux modifications à apporter aux tarifs.

La Commission de l'énergie de l'Ontario est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette demande et de participer au processus :

- Vous pouvez examiner la demande d'Enersource sur le site Web de la CEO dès maintenant;
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience;
- Vous pouvez participer activement au processus (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous au plus tard le **16 novembre 2015** faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire;
- Vous pourrez examiner la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure, ainsi que ses justifications, sur notre site Web.

La CEO envisage d'accorder dans la présente affaire une adjudication des frais conformément aux *Directives de pratique concernant l'adjudication des frais*, et relativement à la demande d'Enersource pour des fonds supplémentaires pour les dépenses de capital ainsi qu'un financement pour le branchement d'installations de production renouvelable.

APPRENEZ-EN PLUS

Les tarifs proposés sont relatifs aux services de distribution d'Enersource. Ils sont inscrits à la ligne « Livraison » de votre facture. Notre numéro de dossier pour cette affaire est **EB-2015-0065**. Pour en savoir plus sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre, participer en tant qu'intervenant ou pour consulter les documents relatifs à cette affaire, sélectionnez la demande appropriée dans la liste sur le site Web de la CEO : www.ontarioenergyboard.ca/notice. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre des relations avec les consommateurs au 1-877-632-2727.

AUDIENCE ÉCRITE

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences écrites et les audiences orales. Enersource a demandé une audience écrite. La CEO examine cette demande à l'heure actuelle. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez fournir pour cela vos arguments par écrit à la CEO avant le **16 novembre 2015**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous présentez une lettre de commentaires, votre nom ainsi que le contenu de votre lettre et des documents que vous déposerez auprès de la CEO seront versés au dossier public et publiés sur son site Web. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).



Ontario Energy Board / Commission de l'énergie de l'Ontario

**NOT STANDARD TEMPLATE SET SIZE
TEXT BOX JUSTIFIED
SPACE AROUND TEXTBOX & LOGO REDUCED**

	Job#: QOE-NEM-15001F.indd	Version: 1
	Date: October 20, 2015 11:29 AM	Operator: Jessica
	Size: 8.3125" X 13.25 in	Lines: SET Page: 1